

Vérification des appareils de levage

Contrôle Selon l'arrêté du 1er mars 2004 modifié, Code du travail article R4323-23, circulaire DRT n°2005-04 du 24 mars 2005
Vérification générale périodique



Client

ENCHERES MAT
IMPASSE DE TOULOUSE
ZI DE TAVERNIE
31150 BRUGUIERES

Lieu d'intervention

DÉPÔT ENCHÈRES MAT
BRUGUIERES

Identification de l'équipement

Marque : DOOSAN Modèle :
Type : G55C-PRO Année : 2 011
Marquage : CE
N° Constructeur : FGB05107000
Porteur :
Immat. / châssis :
N° Client : 1667352
CMU en daN : 5 050
Compteur : 1339hrs

Conditions de la vérification

Appareil mis à disposition clairement identifié pendant le temps nécessaire : Oui
Mise à disposition de la notice d'instructions : Oui
Mise à disposition de la déclaration de conformité (appareils neufs) : Non
Mise à disposition du certificat de conformité (appareils d'occasion) : Non
Rapports des vérifications précédentes mis à disposition : Non
Carnet de maintenance mis à disposition : Non
Mise à disposition des moyens nécessaires à l'accès aux parties à examiner : Oui
Mise à disposition des charges d'essais et/ou d'épreuves : Oui
Mise à disposition du personnel nécessaire à la conduite de l'appareil : Non

Conclusion de la vérification

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou défauts auxquels il y a lieu de remédier.

Récapitulatif des observations

1 Siège détérioré - Y remédier

Représentant client :

Vérificateur : Sliman SIFI

